

## Règlement de l'attribution des Prix destinés aux votants.

- **1** : Le présent règlement s'applique aux concours « Meilleure Chaîne de Magasins », « E-commerçant de l'Année », et "Meilleure Franchise de l'Année" pour l'édition 2020-2021, une initiative de la société **NEW INTERACTIVE MARKETING SL, (NEWIM) C/ Sant Cugat, 56 - 08302 Mataró, Barcelona (España)**.
- L'attribution du prix aux consommateurs se fait sur la base d'un tirage au sort.
- **2** : La participation aux concours « Meilleure Chaîne de Magasins », « E-commerçant de l'Année », et "Meilleure Franchise de l'Année" est soumise à un âge minimum de 18 ans. Les personnels de toutes les parties impliquées dans la réalisation de ces campagnes ne peuvent y participer.
- **3** : La campagne des votes aura lieu du 26 mars 2020 jusqu'au 16 juillet 2020.
- **4** : Ces concours s'adressent exclusivement aux participants domiciliés en France.
- **5** : La participation à ces concours se fera conformément à la méthodologie du concept. Dans le cadre des campagnes « Meilleure Chaîne de Magasins », « E-commerçant de l'Année », « Meilleure Franchise de l'Année ».

Le participant, s'il respecte les modalités du vote, choisit son enseigne favorite et l'évalue sur une dizaine de critères.

S'il le souhaite, le client peut ensuite voter pour une deuxième enseigne dans une autre catégorie que celle du premier vote. Il répond alors à la même série de questions avec les mêmes critères et bénéficie automatiquement de la possibilité de gagner un prix destinés aux votants , ce deuxième vote lui permettant de participer à un tirage au sort.

Premier prix : **TV LED Samsung UE55RU7025** (valeur 500 euros)

Deuxième prix : **Drone Midrone MiDrone BEE 580 HD** (valeur 180 euros)

Troisième prix : **Drone Parrot MAMBO MISSION** (valeur 130 euros)

Du quatrième au 100 ème prix : un jeu **illico** de la Française des Jeux (valeur 5 euros)

Ou similaires sous réserves de disponibilité.

**6** : Enfin, les électeurs peuvent choisir de compléter un questionnaire complémentaire qui leur permettra de participer à un deuxième tirage au sort pour gagner :

Un voyage **Week end Shopping à Barcelone**, avec 400 euros pour le shopping et un dîner romantique pour deux personnes. (Valeur totale 1200 euros)

- **7** : En cas de fraude sur les campagnes, NEW INTERACTIVE MARKETING SL se réserve le droit d'exclure des participants, de ne pas distribuer les prix ou de retirer le droit à un prix sans justification.
- **8** : Si le participant communique des données (personnelles) inexactes ou incomplètes, NEW INTERACTIVE MARKETING SL se réserve le droit d'exclure le participant de la campagne et de lui retirer son droit au prix.
- **9** : La désignation des gagnants aura lieu en semaine 50 de 2020 par tirage au sort. Les gagnants seront informés par e-mail au plus tard le 31 décembre 2020.
- **10** : Les gagnants auront deux semaines pour répondre au message reçu. En cas de non-réponse à l'e-mail dans le délai imparti, les droits liés au prix seront perdus.
- **11** : Les prix ne peuvent être ni modifiés, ni échangés contre de l'argent.
- **12** : En cas de rupture de stock pour quelques raisons que cela soit, NEW INTERACTIVE MARKETING SL se réserve le droit de remplacer le prix par un prix similaire
- **13** : Le gagnant devra répondre à l'e-mail en indiquant s'il souhaite indiquer son nom et son adresse sur la page des gagnants publiée sur nos sites web. Si aucune autorisation explicite n'est donnée à cette question, le gagnant sera répertorié comme « anonyme », et seules ses initiales seront indiquées.
- **14** : NEW INTERACTIVE MARKETING SL sera seul décisionnaire dans les cas non prévus par le règlement.
- **15** : NEW INTERACTIVE MARKETING SL ne peut pas être tenu responsable des dommages qui pourraient survenir d'une manière quelconque dans le cadre de cette campagne.
- **16** : La participation au concours implique l'acceptation des conditions.
- **17** : L'ensemble des conditions ci-dessus est en conformité avec le Code des jeux de hasard.

Toute réclamation relative à cette campagne peut être adressée à NEW INTERACTIVE MARKETING SL, (NEWIM) C/ Sant Cugat, 56 - 08302 Mataró, Barcelona (España), [contact@meilleurechainedemagasins.fr](mailto:contact@meilleurechainedemagasins.fr)

## Confidentialité

Les concours « Meilleure Chaîne de Magasins », « E-commerçant de l'année » et « Meilleure Franchise de l'Année » sont des initiatives de NEW INTERACTIVE MARKETING SL, ci-après NEWIM.

La société NEWIM est la seule responsable de la commercialisation et gère les licences d'utilisation de son logo Meilleure Chaîne de Magasins de l'Année, Meilleur E-commerçant de l'Année, Meilleure Franchise de l'Année et Meilleure Relation Client de l'Année, le suivi des clients, l'organisation de la remise des trophées, ainsi que la facturation et son recouvrement. Les Logos de Meilleure Chaîne de Magasins de l'Année, Meilleur E-commerçant de l'Année, Meilleure Franchise de l'Année et Meilleure Relation Client de l'Année, sont des marques déposées sur lesquels NEWIM détient les droits d'exploitation.

Pour des raisons pratiques, de sous-traitance ou de métier spécifique, NEWIM est en relation contractuelle avec différentes structures pour la conception et le mécanisme des enquêtes, pour la gestion des bases de données ainsi que pour la gestion des marques et noms de domaine.

A cet égard, que cela soit, Newim ou toutes autres sociétés appartenant au groupe ou en relations contractuelles avec cette dernière, tous agissent strictement en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans le domaine de la protection des données personnelles et dans le respect de votre vie privée :

- Vos données personnelles et / ou de contact ne seront jamais loué ou vendu à un tiers sans votre autorisation explicite.
- Vos informations personnelles ne seront jamais partagées avec d'autres structures de l'élection des concours "Meilleure Chaîne de Magasins », " E-Commerçant de l'Année" ou " Meilleure Franchise de l'Année" ou "Meilleure Relation Client de l'Année".

Dans le cas où vous auriez des questions ou des commentaires sur le règlement de confidentialité ou sur la mise en œuvre de la réglementation, vous pouvez nous contacter par courriel à [contact@meilleurechainedemagasins.fr](mailto:contact@meilleurechainedemagasins.fr)